

articles et les expédier à six mille milles d'ici, de l'autre côté de l'océan, payer le fret, les agences, les assurances, enfin tous les frais découlant de l'envoi de ces articles à un pays étranger, et aller sur un marché libre faire la concurrence aux cotonnades et aux machines anglaises, aux cotonnades et aux machines américaines, aux cotonnades canadiennes et aux cotonnades provenant d'autres pays, je vous demande pourquoi les neuf dixièmes de notre population sont chargés de ces droits élevés dans le but d'empêcher ces manufacturiers d'avoir de la concurrence dans le pays dont ils sont citoyens. Je défie n'importe quel membre de la droite de répondre à cette question d'une manière satisfaisante pour lui ou pour les citoyens raisonnables de ce pays.

Mais d'après le discours du Trône, le principe de la protection va être maintenu ; les charges imposées sur le peuple par la politique des quinze dernières années vont continuer d'exister. Permettez-moi de lire à la chambre, le paragraphe du discours du Trône, qui se rapporte à ce sujet et au maintien de la protection. Le voici :

Il vous sera soumis de bonne heure une mesure à l'effet de réviser les droits de douane dans le but de faire face aux changements que le temps a apporté dans les affaires de toute espèce dans notre pays. Bien que mes ministres ne se proposent pas de changer les principes sur lesquels reposent les lois actuelles sur la matière, ils présenteront cependant à votre considération des amendements destinés à simplifier le fonctionnement du tarif et à diminuer autant que faire se pourra, sans nuire à ces principes et aux besoins du Trésor, les impôts maintenant en vigueur.

Vous remarquerez, M. l'Orateur, que cette révision du tarif va être subordonnée à deux conditions : la première est que l'on devra éviter de toucher aux manufacturiers et maintenir le principe de la protection ; et la deuxième que l'on aura bien soin d'avoir des revenus suffisants pour les prochaines élections, afin que le trésor du pays ne soit pas affecté. Il n'y a pas un seul mot concernant les intérêts des consommateurs, qui sont chargés d'impôts depuis quinze ans au moyen de ce tarif ; il n'y a pas un mot touchant les classes ouvrières ; la révision du tarif ne devra pas permettre de travailler à leur bien-être, mais elle devra assurer le maintien du principe de la protection d'un côté, et de l'autre permettre d'avoir suffisamment d'argent dans le trésor public. Le gouvernement va tromper l'attente du peuple, lorsque celui-ci s'apercevra que cette réduction, modification ou remaniement, si on peut l'appeler ainsi, va être effectuée uniquement et entièrement dans l'intérêt du trésor, de façon à avoir de l'argent à prodiguer, et donner aux manufacturiers la même protection qu'ils ont eue depuis quinze ans.

Un des hommes d'Etat les plus éminents de l'univers, un homme qui a atteint l'âge extraordinaire de quatre-vingt-quatre ans, a dit que la protection est un système de vol légal, qui, parce que l'Etat est le coupable, n'en est pas plus respectable. Ce système, qui est en vigueur depuis quinze ans, a pesé sur les neuf dixièmes de la population du pays. Vous connaissez parfaitement, M. l'Orateur, l'origine du mot "tarif." Il vient de Tariffa, nom d'un célèbre pirate demeurant au nord de l'Afrique, sur les rives de la Méditerranée, lequel se bâtit une ville et un château, et qui, lorsque des bâtiments marchands venaient de l'est à destination de l'ouest, les dépoquillaient d'une partie de leur cargaison. Mais les marchands s'étant fait voler une partie de leurs marchandises, élevaient le prix de celles qui

leur restaient, et faisaient payer cette augmentation au consommateur. N'est-ce pas là aujourd'hui le principe du tarif ? Est-ce que le tarif ne prélève pas le tiers ou le quart de toute la valeur et n'élève-t-on pas le prix du reste pour les consommateurs, les manufacturiers et les marchands se remboursent ainsi à même le gousset du consommateur ? Aussi peut-on dire avec beaucoup de vérité que le tarif est le vol du grand nombre au profit du petit nombre.

Mais la protection est encore une promesse aux manufacturiers de les mettre à l'abri. Qu'est-ce que le gouvernement dit aux manufacturiers ? Il leur dit : Manufacturez vos marchandises. Il est vrai que vous ne pouvez pas les manufacturer à aussi bon marché que les fabricants de l'Angleterre, de l'Allemagne et d'autres pays. Il se peut que vous ne soyez pas aussi habiles, que vos machines ne soient pas aussi parfaites, et qu'il y ait une perte inutile de capital, mais nous verrons à compenser cette perte en vous mettant à l'abri de toute concurrence de la part des producteurs des autres pays. N'est-ce pas là précisément le sentiment exprimé par les partisans de la protection, et n'est-ce pas ainsi que le manufacturier obtient un avantage ?

La protection met aussi le produit du travail à l'abri de la concurrence, pendant qu'elle laisse libre le travail même. Je demanderai à tous ces honorables membres de cette chambre qui voudront examiner cette question à un point de vue raisonnable et sensé, s'il est possible de supposer un instant que les classes ouvrières soient protégées ou que la protection ait jamais élevé d'un sou les salaires des ouvriers. Lorsque la main-d'œuvre abonde, les salaires sont peu élevés, et lorsqu'elle est rare, les salaires augmentent. Quand nous avons dépensé plus de \$3,000,000 depuis quinze ans pour faire venir ici des ouvriers des pays étrangers et que nous avons envoyé à Londres, à Liverpool et à Manchester, ainsi qu'en France et dans d'autres pays des agents qui ont représenté les avantages offerts à la main-d'œuvre dans notre pays, et engagé les ouvriers à venir faire la concurrence à nos propres ouvriers, n'est-il pas dur pour nos ouvriers d'avoir à subir cette concurrence, créée par notre gouvernement, pendant que les produits des pays étrangers ne peuvent pas entrer ici parce que nos manufacturiers veulent réaliser de gros profits sur la vente de leurs produits ? Toute cette politique est fautive du commencement à la fin, elle n'a rien qui puisse la justifier. C'est pourquoi le pays regrettera beaucoup qu'elle soit maintenue.

La protection oblige les neuf dixièmes de la population à payer un bonus, un subside à l'autre dixième, et force en même temps les neuf dixièmes à vendre leur travail sur les marchés libres de l'univers. Prenons les cultivateurs de ce pays. Les conservateurs ont avoué l'an dernier, comme ils l'avoueront probablement cette année, qu'il est impossible de protéger les cultivateurs, que dès qu'il y a dans le pays un surplus de production qui doit être vendu sur les marchés étrangers, et qui vient en concurrence avec les produits d'autres pays sur les marchés libres, le boisseau, la livre ou la tonne qui va sur ce marché étranger donne un prix au boisseau, à la livre ou à la tonne de produits similaires qui reste dans le pays. C'est là une question économique sur laquelle il n'y a pas de divergence d'opinions. Il n'est possible de protéger le cultivateur que dans quelques petites localités, quel-